tisme sur les biens de l'Université McGill, dans le cas où la corporation qui les administre aujourd'hui serait supprimée. Voilà notre humble opinion privée sur la grave question que vient de réveiller le *Moniteur Canadien*. En terminant, nous demanderons à ce journal à quel résultat utile, pratique et patriotique il tend par sa nouvelle incartade ? Nous croyons, nous, que s'il lui était donné de décider la question, il tâcherait de gruger l'huitre, pour donner ensuite les écailles aux plaideurs. Telle est notre notre conviction— Honni soit qui mal y pense.

NOUVELLES D'EUROPE.

(PAR LE TELEGRAPHE.)

ARRIVÉE DU *CAMBRIA* ET DU *FRANKLIN*.

New-York, 16 novembre.

Le Steamer Franklin est arrivé aujourd'hui avec les dates du Hâvre jusqu'au 1, et de Sauthampton jusqu'au 2 Novembre.—Le Cambria apporte des nouvelles de Liverpool aussi jusqu'à la date du 2 *courant*.—Rien d'intéressant dans les nouvelles d'Angleterre depuis le départ de l'Atlantique. L'excitation parmi le Clergé protestant, etc, à l'occasion des actes récents du Pape, va en augmentant. Les journaux Allemands confirment la nouvelle du mouvement d'un corps de troupes Autrichiennes pour aider les Bavarois qui sont sur le point d'entrer dans la Hesse. Il n'a pas encore été reçu de rapport authentique du résultat de la conférence tenue à Varsovie au sujet des affaires de Danemark.

Halifax, 15 nov.—10 A. M.

Le Cambria vient d'arriver ; il avait laissé Liverpool le 2.

New-York, 15 nov.

Le bruit court qu'un assassinat terrible a été commis la nuit dernière, dans une barre de *Dey Street*, dans cette cité, par un homme qui avait été reçu par charité. On dit qu'il a assassiné le propriétaire et ses deux fils. On l'a saisi comme il allait se sauver avec une somme d'argent considérable. Il n'y a qu'une des victimes de morte. Ces infortunés étaient natifs de Belgique. Rasseau est le nom du père. L'assassin se nomme Carroll, il est de Suède.

Buffalo, 16 nov.

Amin Bey, ambassadeur Turc, a passé quelques jours dans cette ville. Il a été accueilli par le Maire Smith avec sa cordialité et son hospitalité ordinaire, et a reçu les courtoisies des membres du Conseil. Il est parti hier soir sur le *Mayflower* pour le Détroit.

Mgr. Guigues, Evêque de Bytown, est de retour de son voyage en France et en Italie. Parti du Hâvre sur un voilier, le 12 Octobre, il arriva à Ndw-York le 12 du courant et à Montréal le 16. Le Rév. P. Léonard et M. le Curé Neyron sont arrivés avec Sa Grandeur. Trois prêtres de la Congrégation des Oblats ont aussi fait la traversée dans le même vaisseau. L'un d'eux est déjà parti pour le Saguenay, un autre doit monter à Bytown et nous ignorons où doit resider le troisième.—Mgr Guigues partit hier soir pour Québec.

Le bruit court que M. Barthe va être remplacé comme Greffier de la cour d'appel par J. U. Beaudry, écr., avocat de cette ville. Il parait que les confrères de M. Beaudry dans le Barreau, et les citoyens en général, verraient avec plaisir une telle nomination. M. Beaudry est, en effet, un bien digne citoyen.

On fait circuler une pétition à Son Excellence, en demande d'une commutation de peine en faveur des infortunés Languedoc et Shuts, tous deux condamnés à être pendus.

Une petite fille de St. Timothée, agée de 18 mois et enfant du Dr. Lemieux, s'est répandu un vase de café bouillant sur le corps et est morte, une vingtaine d'heures après, dans les plus terribles souffrances.

INCENDIE A FREDERICTON, N. B.—Le télégraphe annonce sous la date du 12 Nov., que, la veille, presque tout le quartier commercial de Frédéricton fut détruit par le feu. On dit que 300 maisons sont devenues la proie des flammes, et que du nombre se trouvent un grand nombre des principaux magazins. On ne connaissait pas encore le montant des pertes ni des Assurances. Beaucoup de propriétés n'étaient pas assurées.

Une dépêche télégraphique de Boston, en date du 18, annonce que l'incendie récent de Frédériction va probablement décider la question de la translation du siége du gouvernement à St. Jean.

TERRIBLE ACCIDENT.—Vendredi après midi, une jeune femme du nom d'Emilie Murphy, lavait les chassis au 3e étage du Bureau de Poste. Comme elle se tenait en dehors de la fenêtre, elle eut le malheur de perdre l'équilibre, tomba sur le trottoir et expira quelques minutes après. C'était un spectacle lamentable à voir, dit un témoin oculaire. Le sang lui sortait en abondance par la bouche, et couvrait son visage, ses habits, le pavé et les murs. C'était une Irlandaise en service chez M. Allen, qui occupe cette partie de la maison où est le Bureau de Poste. Elle appartenait à la secte Wesleyenne, et était âgée d'environ 23 ans. Un si déplorable accident aurait-il du moins l'effet de rendre plus prudentes un grand nombre de servantes, qu'on ne peut voir, sans être saisi de crainte, comme suspendues au-dessus des trottoirs, époussetant ou lavant les vitres des 3es et 4es étages des maisons.

LA SAISON. Il est tombé une légère quantité de neige depuis hier. Ce matin une couche d'à peu près un pouce d'épaisseur couvrait la terre. Le thermmèotre marquait zéro, échelle de Réaumur. Cette après-midi la neige fond

CORRESPONDANCES.

M. l'Editeur,

Il est de ces actes de bienveillance et de générosité, qui excitent comme un sentiment de bonheur chez tous ceux à la connaissance desquels ils arrivent ; tel est le fait suivant, que vous vous empresserez, j'en suis sûr, d'enrégistrer dans vos colonnes, pour la satisfaction de vos lecteurs.

Comme déjà quelques journaux l'ont appris au Public, mardi dernier matin, la Révérende Sœur St. Claude, de la Congregation N. D. de Montréal, Supérieure de la Mission de St-Jean, expirait au couvent de cette paroisse, atteinte à la fois de paralysie et d'apoplexie. Pour satisfaire à un désir bien naturel des Sœurs de l'Institut, le corps de la défunte devait être tranporté à Montréal, pour y être inhumé à côté des membres défunts de la Communauté, dans le caveau qu'on peut appeler de famille. Un autre, désir aussi bien naturel c'était que les élèves du couvent de St. Jean accompagnassent à leur dernière demeure les restes mortels de celle qui depuis quelque temps leur tenait lieu d'une bonne et tendre mère. Des arrangements furent en conséquence pris à St. Jean, avec les agents de la Compagnie du Chemin de Champlain et du St. Laurent. Quand j'en vins aux conditions, M. French, chargé du dépôt de St. Jean, et avec qui je traitais, me dit avec obligeance : M. le curé, c'est une affaire tout exceptionnelle : nous ferons ce que nous pourrons de mieux pour remplir votre demande, et respecter les convenances en cette occasion. Mais pour les conditions, vous ferez bien de voir M. Brainerd, Surintendant de la Ligne ou M. Molson, Président du Bureau de la Compagnie.

Tout fut prépare, comme on me l'avait promis, aussi convenablement que possible pour le convoi et le cortége funèbres. Ce fut mercredi matin qu'eut lieu la translation. J'accompagnais le corps, avec la Supérieure, quelques Sœurs de l'Institut, et les pensionnaires de notre couvent. Arrivé à Laprairie, j'aperçus M. Brainerd sur le quai, et je voulus régler avec lui pour les frais de transport. Vous vous rendez à Montréal, me dit ce monsieur ; je vous verrai dans un instant sur le bateau. Aussitôt que l'on fut embarqué et parti, il m'aborda pour me dire : "Je crois ne devoir rien exiger de vous en la triste occasion qui se présente aujourd'hui, et qui ne se renouvellera pas de sitôt, j'espère. Je sais que les Sœurs, dont une vient de vous être enlevée par la mort, se dévouent avec beaucoup de charité à l'instruction des pauvres : je ne vous charge rien du tout, monsieur : et je suis bien persuadé que le Bureau de la Compagnie auquel je vais faire mon rapport, ratifiera ce que je crois devoir faire en cette circonstance. Et le soir, lorsque je me rembarquais avec les Sœurs et toutes leurs élèves au nombre de trente-deux, pour revenir à St. Jean M. Brainerd vint m'annoncer avec un air de vive satisfaction, que ce qu'il avait décidé le matin, avait été unanimement approuvé et agréé par le Président et les membres du Bureau de la Compagnie. Il ne m'était guères permis de m'attendre à des procédés de toutes parts si gracieux et si délicats ! Mais il ne m'eut pas été permis non plus de les laisser ignorer au public si bien traité, dans l'une de ses Institutions, par les auteurs de ce si joli fait !

Quant à moi, puisque l'on a bien voulu me faire dépositaire de la faveur, je ne saurais manquer de m'acquitter ici d'un devoir qui m'est strictement imposé par la bienséance : celui de présenter à M. le Président et aux membres du Bureau, ainsi qu'à M. Brainerd et aux autres employés de la Compagnie, qui ont en quelque part en cette affaire, mes remerciments les plus sincères, et l'assurance de la considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

Leur très-humble serviteur,

C. Larocque,
Curé de St. Jean.

St. Jean, 14 novembre, 1850.

(Pour les *Mélanges Religieux*.)

L'écrit suivant est de la plume d'un laïc : nous l'en insérons d'autant plus volontiers— Nous repoussons avec horreur la *nouvelle* morale des *nouveaux Messies*, le poëte Victor Hugo et autre poëte.—A Dieu ne plaise, cependant, que nous ayons d'autres sentiments que ceux de la miséricorde envers les infortunés qui se trouvent aujourd'hui sous les verroux. Nous n'en voulons qu'aux principes de quelques *méchants lecteurs* du jour.

La Peine de Mort.

L'article de l'*Avenir* du 6 courant sur la peine de mort mérite d'attirer l'attention du public non pas pour son utilité et sa moralité, mais principalement, par le danger qu'il y aurait pour la société si de pareilles doctrines venaient à s'y introduire. C'est, en fait de pensées et de style, une contrefaçon de certains écrivains français, qui ont tant d'*humanité* et de *philantropie* qu'ils ne peuvent pas se résigner à admettre l'existence du vice, mais seulement celle *des passions*. Que l'auteur de l'article en question se prononce contre la peine de mort, cela se conçoit et personne n'aurait le *droit* de lui contester une entière liberté d'opinion sur ce sujet ; c'est un sentiment que l'on peut comprendre et admirer. Mais quand il cherche à justifier le crime par l'*analyse des passions* et qu'il appuye son raisonnement d'arguments qui portent atteinte aux principes de la morale, qui peuvent avoir pour effet de convaincre les masses ignorantes qu'il n'est pas au pouvoir de l'homme de restreindre ses passions brutales ; il est du devoir de tout citoyen de se prononcer fortement contre des idées qui peuvent entrainer à des résultats si pernicieux. Quelques séduisantes que puissent paraitre au premier abord certaines doctrines, l'homme sensé et réfléchi ne doit pas se laisser aveugler sur les conséquences dangereuses qu'elles peuvent amener ; il doit signaler la pente fatale vers laquelle de jeunes têtes exaltées, irréfléchies, gonflées de vanité, engouées d'idées *d'émancipation et de progrès*, se dirigent, en même temps qu'elles entrainent avec elles bien d'autres qui, ne sachant rien approfondir, acceptent gratuitement ce qu'on leur offre.

Le point noir à l'horizon, invisible à celui qui ignore ses effets, annonce au matelot expérimenté la tempête qui peut produire tant de désastres et de ruines ; ainsi l'homme moral voit sur l'horizon intellectuel le point noir qui peut produire la ruine de bien des intelligences. Afin que le lecteur comprenne ; que l'on s'imagine un homme dans une position analogue à celle de ce malheureux Languedoc, qui lise dans un journal, " mais n'oublions " pas que cet homme (un assassin) *aimait* la " femme de la victime : que le *maître* était " instruit de cet amour et que la jalousie lui " avait *ulcéré le cœur*. Se trouvant seul dans un " bois avec ce *domestique* il est assassiné " etc. etc. Ne peut-on pas supposer avec justice, que dans un moment d'entrainement coupable, il pourrait oublier que Dieu venge toujours l'humanité outragée en permettant que le criminel soit toujours découvert? Et quand plus loin il lira qu'on cherche à bâtir une justification du crime sur cette prétendue *irrésistibilité des passions*, lui homme ignorant qui n'a jamais *rêvé ni étudié les passions* ; qui ne sait pas que de nos jours, c'est la mode de les disséquer avec un scalpel pour faire de belles et grandes phrases ; ne pourrait-il pas se persuader qu'il est l'*instrument d'une aveugle passion* et qu'en frappant sa victime il n'est qu'un sujet de plus pour ce " profond et ténébreux problème (selon le langage orthodoxe de la philantropie du jour) " que celui de l'innocence ou de la culpabilité d'un homme " qu'enveloppe le tourbillon des passions?"

Dans un autre article du même journal, qui précède celui sur la peine de mort, l'on nous dit " que la population rurale est " d'une telle ignorance qu'elle demande, en "apprenant l'arrivée d'un moine Grec, s'il était vrai que le bon Dieu fût arrivé en ville." Un pareil trait, fait supposer la probabilité qu'un *homme à passion* (car il ne faut pas dire crime) et en même temps d'un esprit crédule s'imagine après avoir *lu l'Avenir " que Victor Hugo, ce génie des plus divins,"* est un Evangéliste du XIX siècle, peut-être même un Dieu qui a reçu mission d'enseigner une nouvelle religion aux hommes, et que l'écrivain de l'*Avenir* qui reproduit ses pensées, est au moins un de ses disciples qui a reçu celle de *dissiper les ténèbres qui empêchent la population Canadienne de voir clair dans ses passions.* On pourrait déduire pour conclusion de ceci, qu'un nouveau Languedoc arrivant en cour criminelle se posera avec toute assurance devant le jury et dira tout naïvement *le nouveau Dieu M. Victor Hugo dit qu'il ne doit pas y avoir de condamnation quand on a agi par passion. Eh bien, j'aimais la femme de mon maître par passion, j'ai tué son mari par passion, je ne puis pas être condamné.* Les paroles de M. Victor Hugo pourraient être assez à leur place dans une œuvre d'imagination, quoique même la moralité en soit assez contestable ; mais l'apropos de la citation qu'en fait l'*Avenir* est, à mon avis, tout à fait contestable : ce qui est bon dans la bouche d'un orateur qui veut impressioner, ou dans celle d'un avocat qui plaide la cause du criminel, ne peut pas être érigé en principe et bien moins encore être donné comme *base morale d'une loi*. Si l'écrivain de l'*Avenir* avait au moins dit qu'il faudrait adresser au jury la question "si le coupable a commis le crime poussé par propre défense ou celle de son honneur ou de son sentiment moral outragé," alors nous serions d'accord. Mais de grâce, n'introduisons pas des passions coupables comme circonstences atténuantes du crime ; l'humanité en est assez esclave sans qu'avec des paradoxes monstrueux on vienne l'autoriser à croire à l'inefficacité de la religion qui nous commande de réprimer ces passions. Aujourd'hui un homme n'est plus vertueux ou moral (*à part les esprits étroits*) s'il est n'humanitaire ou philantrope; ses bras sont si longs qu'ils étreignent tout le genre humain; *il n'y a plus ni vices ni crimes*, tout cela s'est généralise sous les noms de *passions*. Ces génies si progressifs, d'intelligence aussi vaste que l'univers ne s'aperçoivent pas que leurs doctrines les font rétrograder insensiblement jusqu'à l'antiquité payenne où l'on *divinisait les passions*.

Pour en finir j'emprunterai les paroles de l'*Avenir*. " Mais o ! homme gonflé de cette sapience *bruyamment exaltée* " que vous tirez du Code moral social de Victor Hugo, d'Eugène Sue, etc. etc., lisez donc cette spirituelle moquerie sur la philantropie, (soyez tranquille, l'auteur n'est ni prêtre ni moine) dans l'ouvrage intitulé *Un autre monde, transformations, visions incarnations, ascensions et autres choses*, Paris, Fournier libraire-éditeur, Rue St. Benoit—7—page, 257.

" Salut, philantropie, messagère officielle de " l'âge d'or que l'Eternel réservait à la terre. " Tu viens nous annoncer l'amnistie depuis " longtemps promise à toutes les victimes in" nocentes, malheureuses, et persecutées par " les passions.

" Les vols, la prostitution, l'esclavage, l'as" sassinat vont enfin recevoir la récompence " qu'ils méritent.

" Les princes de la terre descendront dans " les bagnes, dans les prisons, dans les taver" nes, dans les cavernes, dans tous les mau" vais lieux pour y consoler la vertu méconnue.

" On inscrira en lettres d'or sur le fronton " du palais de justice cet axiome tutélaire.

" Les crimes sont abolis.
" Il n'y a plus que des passions.

" Et comment ces crimes subsisteraient-ils " en présence de la phrénologie! On n'aura " qu'à refouler les mauvaises bosses sur la " tête de l'enfant qui vient de naître ; et si " l'ignorance ou l'inadvertence de la sage" femme laisse subsister quelques-unes de ces " protubérances malencontreuses, des Juges " se chargeront eux-mêmes de les renfoncer " ou de développer les saillies de la probité, " de l'honneur, etc. etc., suivant les instruc" tions du code pénal. Ainsi disparaitra ce " double fléau des sociétés modernes : la réci" dive et les circonstances atténuantes.

" La philantropie cicatrise les plaies de " l'âme, la phrénologie celles de l'intelligen" ce."

L'*Avenir* dit que " cette science phrénologique...... mieux " explorée, renverserait " peut-être toute votre échafaudage vermoulu " de preuves criminelles." Il verra par ce qui vient d'être cité que le problème est déjà résolu et qu'il a reçu son application dans ce nouveau code pénal basé sur la science des bosses.

A. X.

☞ On nous prie d'informer MM. les Ecclésiastiques qu'ils peuvent se procurer l'*Ordo* de 1851 à la Librairie de M. Fabre et Co., et à l'Evêché.

TÉLÉGRAPHE TRANSATLANTIQUE. — L'idée d'établir un télégraphe électrique entre l'Europe et l'Amérique est loin d'être abandonnée. Les savans s'en occupent et les capitalistes supputent les dépenses de l'entreprise. Un ingénieux américain, M. H. L. Stuart, prétend que la création d'un télégraphe sous-marin entre le cap Clear, en Irlande, et un cap de la Nouvelle-Ecosse, situé à cent milles environ au dessus de Halifax, les deux points les plus rapprochés entre les deux continents, n'offrirait pas plus de difficultés dans l'exécution que le télégraphe qui a été établi entre Douvres et Calais. Il faudrait seulement plus d'argent, et M. Stuart, estime la dépense à trois millions de piastres. Les fils, revêtus d'une forte couche de gutta-percha, seraient plongés à une profondeur telle qu'ils seraient à l'abri de tout accident. Pour les immerger, il serait nécessaire d'employer quinze navires de mille tonneaux, quatre steamers de quinze cents tonneaux et deux autres vapeurs plus petits, mais d'une grande rapidité de marche. Le fil pèserait huit mille tonneaux environ et serait retenu au fond de l'eau par six cents ancres. Le travail serait achevé en vingt jours.

pressionnable, les inquiétudes ont plus fréquentes et les travaux plus accablants.

Pourtant une énergie sublime vient tout à coup à la femme honnête et pure, qui souffre ainsi sous les yeux de Dieu seul, et lorsque le coup de sonnette attendu lui annonce le retour de son mari, elle court lui présenter un visage joyeux, plein de confiance et de joie.

Ce sont là ses moments de bonheur. Voici enfin celui au bien être duquel elle a travaillé tout le jour, celui pour lequel elle trouve tous les sacrifices doux et faciles, celui sur la tête duquel reposent tant de rêves de gloire et d'avenir. Il y a bien encore au milieu des joies de la réunion quelques moments pénibles et qui réveillent dans le cœur de la pauvre femme tout un monde de chagrins oubliés ; mais néanmoins elle puise de nouveau, près de celui quelle aime, la force et la confiance qui doivent alimenter son dévouement de chaque jour.—Aussi, combien la soirée sera douce ! Ils sont si bien là tous deux ! Ils ont tant de moyens de l'employer agréablement leur soirée ! Et ce piano, sur lequel les doigts de la jeune femme s'exercèrent autrefois avec tant de succès, et ce livre nouveau qu'ils veulent lire ensemble, et ce travail important qu'il a, lui, entrepris et d'où dépend, peut-être, tout son avenir, et l'ouvrage qu'elle n'a pas pu, elle achever dans la journée !... Ainsi se passe la soirée du bon ménage. Assis au coin du feu devant la table qu'ils ont approchée, l'un écrivant, et s'interrompant plus d'une fois de son travail pour contempler cette chaste et suave figure, s'interrompant encore pour lire ou pour communiquer à celle qu'il aime la pensée éclose sous l'inspiration qu'elle a fait naitre ; l'autre causant, simple ménagère, et laissant tomber, à l'appel de son époux un bon conseil, une parole encourageante, un jugement judicieux et sain.

Et après ces travaux si doux, faits qu'ils sont en commun, on regarde bien les derniers tisons qui achèvent de se consumer et on parle de l'avenir, on parle de ses espérances, de ses projets ; on se console, on s'encourage... Et le tableau intime de ce bon ménage fait ressouvenir des ces bonnes et saintes paroles de l'écriture : " *La femme forte est la joie de son mari, elle lui fera passer en paix toutes les années de sa vie... Comme le soleil, se levant dans le ciel, qui est le trône de Dieu, orne le monde, ainsi le visage d'une femme vertueuse est l'ornement de sa maison.*"

FIN.

PENSÉES.

Nul de nous n'a de bail avec la mort.

—

Le grand monde est un bal masqué.

—

Il n'y a que la vraie philosophie qui croie voir de niveau la balance du bien et du mal : ses deux bassins montent ou baissent aux yeux du bonheur et de l'infortune.

—

Il n'y a rien de pis que de balancer sans cesse ; l'homme de sens prend sa résolution et s'y tient.

MARIAGES.

Dans l'Eglise paroissiale de cette ville, samedi [illegible] par son frère, le rév. Messire J. Désaulniers, A. M., professeur de philosophie au collége de St. Hyacinthe, [illegible] L. Désaulniers, écr. ; M. D. d'Yamachiche, fils du lieut-col. Fs. Désaulniers de cette même paroisse, à Dlle. Marie-Flora Joséphine Merrill, de la cité de Montréal.

A Amhersburg, U. C. dernièrement, par Messire Daudet, Edouard Lacroix, écr., N. P., de la cité du Détroit, état de Michigan, à Delle. Emelie Marié, d'Amhersburg.

ANNONCES.

BAUME DU DR. WISTAR.

Honesdale, Pensilvanie, 10 Jan. 1847.

MR. SETH W. FOWLE—Cher Monsieur ; Je vous mets en pleine liberté de faire usage des lignes qui suivent pour le soulagement des malades. Il y a trois ans, je fus attaquée d'un violent mal de foie qui sensiblement me conduisit aux portes de la mort. Durant cette maladie, je reçus les soins de trois médecins de notre cartier, sans cependant éprouver aucun soulagement. Je fis aussi usage de différents remèdes recommandés en pareille maladie, mais toujours en vain : Enfin n'éprouvant point de mieux on me conseilla de prendre du *Baume de cerises Sauvages du Dr. Wistar*, ce que je fis ; aussitot j'en eus quatre bouteilles que je pris ; et je me trouvai rétablie en parfaite santé. Vous pouvez M. compter sur la vérité de ce fait.

BETSEY PERRIN.

CALENDRIER ECCLESIASTIQUE ET CIVIL POUR 1851,

A vendre chez

E. R. FABRE et Cie.,
Rue St. Vincent, No. 3.

19 nov. 1849.

PROPAGATION DE LA FOI.

LES PAROISSES qui désirent être inscrites sur la liste du prochain rapport de la PROPAGATION DE LA FOI doivent envoyer le montant de leur souscription d'ici au PREMIER de DECEMBRE prochain, temps de la reddition des Comptes.

TH. FLAMONDON PTRE. R. G.

Evêché, 8 novembre 1850.

FRANCOIS LEDUC.

INFORMATIONS DEMANDÉES.

ON a besoin à ce bureau d'informations sur le Sieur François Leduc, qui serait décédé en Canada vers 1831 ou 1832. Ces informations sont demandées dans l'intérêt d'une famille Leduc, d'Alençon, en France.

Bureau du Secrétaire Provincial, Toronto le 28 Octobre 1850.

A être publié pendant un mois dans les *Mélanges Religieux*, *La Minerve* et le *Journal de Québec*.

LE soussigné informe les messieurs du clergé qu'il reçoit à l'instant de Paris et de Lyon le complément de ses commandes, ce qui comprend un assortiment complet D'ORNEMENTS D'EGLISE, CHANDELIERS ET CROIX pour autels, BANCS D'ŒUVRES ET ACCOLYTES, CIBOIRES, CALICES, BURETTES, OSTENSOIRS, CHASUBLES, DALMATIQUES, MISSELS.

Une grande variété D'ETOFFES BRODÉES EN OR, ARGENT, SOIE, etc.

Plusieurs mille livres de CIRE de belle qualité ; D'ENCENS,

Aussi un assortiment de VIN BLANC pour le ST. SACRIFICE DE LA MESSE ; ces vins sont recommandables par leur pureté, et le prix en varie de 3/ à 10/ par gallon.

JH. ROY.

Montréal 5 Novembre 1850.

AUX COMMISSAIRES D'ECOLES

MR. C. H. arrivé depuis peu de jours de San-Francisco, (Californie), désire trouver une place d'INSTITUTEUR. il a déjà tenu une école élémentaire dans le district de Québec voilà plusieurs années pendant l'espace de deux ans. S'adresser à M. Louis Flamondons marchand, rue St. Paul, No. 122.

Montréal, 27 septembre 1850.

J. M. LAMOTHE, Relieur de cette ville, présente ses remerciements aux messieurs du Clergé et au public en général pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu, et annonce qu'il leur en est d'autant plus reconnaissant qu'il a pu réaliser les moyens de se rendre en Angleterre, d'où il passera en France afin de s'y perfectionner aux ateliers qui y existent dans la branche qu'il exerce, et de prendre en même temps des arrangements à l'effet d'ajouter à sa Librairie les gravures et les livres de piété de toute sorte dont il se propose de composer un fonds digne de leur être offert.

Son établissement demeurera ouvert pendant son absence, et les acheteurs y seront servis avec une égale ponctualité.

Montréal, 27 septembre 1850.

AVIS.

LE Soussigné désirant être instituteur pour tenir une école élémentaire, prie instamment Messieurs les Commissaires d'écoles qui ont besoin d'un instituteur qualifié pour une école élémentaire, d'écrire immédiatement à sa résidence, à Montréal, faubourg Québec, rue Panet No. 60.

PIERRE CHENNEVILLE.

Montréal, 24 Sept.

HOTEL RICHARD.

CETTE maison, déjà connue du public sous le nom de *Pension Privée*, est sise à l'extrémité supérieure de la Place Jacques-Cartier (ancien Marché-Neuf), au No. 7. Les familles et les personnes voyageant pour leur santé, y trouveront en tout tems des chambres convenablement meublées, la tranquillité, et toutes les attentions désirables. L'établissement a vue sur le fleuve et réunit à la beauté du site les avantages de la centralité, du voisinage du port et des débarcadères des chemins de fer. Prix égaux à ceux des hôtels où il y a table d'hôte.